

UDSP

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres Deuxième Union de France certifiée Qualiopi



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie « **ACTIONS DE FORMATION** »

C'est à partir du 1er janvier 2022 que les prestataires d'actions concourant au développement des compétences devront obligatoirement respecter le Référentiel National Qualité (RNQ) pour bénéficier des financements liés à la formation professionnelle.

L'article 6 de la loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" fixe le principe d'une certification unique, appelée Qualiopi, afin d'harmoniser la qualité et de permettre une meilleure lisibilité de l'offre de formation.

La certification est attribuée à la suite d'un audit sur site par un organisme certificateur tiers et remplace la déclaration DataDock.

Notre certification Qualiopi, validée en décembre 2020, atteste du respect des 7 critères du Référentiel National Qualité et vient saluer la qualité des actions de formations dispensées par la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres.

Ensemble 2021



Report de la journée en 2022

Nous avons espéré tout au long de l'année, pouvoir maintenir notre grand rassemblement. Mais en raison de la crise sanitaire, il nous a fallu prendre la décision conjointe entre le SDIS, l'ADJSP et l'UDSP, de le reporter pour la deuxième année consécutive.

Nous tenons à remercier l'amicale de Moncoutant pour son investissement dans l'organisation de cette journée et sommes conscients du travail fourni par l'ensemble des sapeurs-pompiers du centre de secours durant ces deux années, malgré les incertitudes.

Nous attendons de pouvoir nous rassembler chez-vous en juin 2022 avec enthousiasme et impatience.



Projet de loi MATRAS

À l'initiative du député Fabien MATRAS, la dite proposition est portée par le groupe d'étude de l'Assemblée Nationale sur les sapeurs-pompiers volontaires. Cosigné par plus de 400 députés, le texte recueille, avant même son examen, une adhésion très forte au-delà des clivages politiques habituels.

Sous réserve des aléas induits par la crise sanitaire et de l'encombrement du calendrier législatif qui en découle, l'examen du texte par les députés est prévu au printemps 2021.

Afin de soutenir le projet de loi MATRAS, la FNSPF a demandé de transmettre un courrier à l'ensemble des Députés et Sénateurs de chaque département, proposant d'échanger sur le sujet avec le Président de l'Union Départementale.

Le 12 avril dernier, les Lieutenants Olivier PAUTROT, Président de l'UDSP 79 et Daniel ROY, Responsable de la commission volontaire, ont rencontré Monsieur le Sénateur Gilbert FAVREAU et rencontreront Monsieur le Sénateur Philippe MOUILLER dans les prochains jours.

Une tribune à paraître au mois de mai sur la création du 112 comme numéro unique, remporte le soutien de la majorité des Sénateurs et Députés qui l'ont d'ores et déjà co-signée. L'ensemble des Députés et Sénateurs des Deux-Sèvres, y ont apposé leurs signatures.

Le projet de loi en quelques lignes

1 La création du 112 comme numéro unique d'appel de secours d'urgence, portée par l'article 31. A ce sujet, la FNSPF souhaite aller plus loin en demandant la généralisation des centres départementaux d'appels d'urgence 112 interservices et l'instauration du 116 117 comme numéro unique d'assistance pour le conseil médical et les demandes de soins non programmés ;

2 Le texte entend aussi permettre aux services d'incendie et de secours (SIS) de recouvrer la maîtrise de la gestion de leurs moyens et de distribuer au quotidien les secours sans être détournés de leur cœur de métier par des sollicitations non-urgentes liées aux défaillances du système de santé, sur lesquelles ils n'ont aujourd'hui ni prise réelle, ni contrepartie financière suffisante ;

3 La valorisation de l'engagement volontaire est également au cœur du texte avec, notamment, la proposition de mise en place à l'article 22 d'une

bonification de retraite au bout de 10 ans d'engagement comme sapeur-pompier volontaire, susceptible d'être transformée en renforcement de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance en l'absence de création d'un système universel de retraite ;

4 La sécurité des sapeurs-pompiers en intervention constitue un axe important du texte sur lequel la FNSPF sera très attentive. L'extension proposée, en leur faveur, de l'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique (article 38) va dans le bon sens. La FNSPF souhaite que cette mesure soit complétée par l'anonymat des plaintes des témoins d'agression de sapeurs-pompiers ou encore l'autorisation des sapeurs-pompiers à pratiquer, en cas de menace d'agression, la temporisation avant intervention dans l'attente des forces de l'ordre.

Articles additionnels que la FNSPF souhaite voir introduits dans le texte afin de répondre à des enjeux non abordés et pourtant essentiels dont, notamment :

- * La protection du modèle français d'engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire (SPV) contre les effets délétères qu'aurait l'application de la directive européenne sur le temps de travail ;
- * La facilitation de l'accès des SPV aux logements sociaux situés à proximité des centres de secours ;
- * Le maintien du bénéfice de l'indemnité de feu aux sapeurs-pompiers professionnels (SPP) en cas d'arrêt temporaire d'exercice de leur activité et la portabilité de leurs droits retraite en cas de mobilité professionnelle ;
- * La portabilité des droits à la retraite et la conservation de la bonification du cinquième de temps de service par les SPP n'ayant plus cette qualité lors de leur demande d'accès à la retraite ;
- * L'intégration des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) au corps départemental de sapeurs-pompiers

Opération « Galettes des Rois » 2021

(1 galette achetée = 1 € reversé à l'Œuvre des Pupilles)

Mercredi 7 avril, le Cne Christophe MATHE Chef de centre et le Sgt Grégory RETUREAU, Président de l'amicale de St-Varent, ont reçu de Monsieur Xavier MARSEILLE et Madame Marine SARDEAU, un chèque de 1 300 € au profit de l'Œuvre des Pupilles, suite à l'opération « Galettes des Rois » qu'ils ont organisé dans leur boulangerie en début d'année à l'occasion de l'épiphanie.

Additionnés aux 500 € remis ce même jour par l'amicale de St-Varent, et aux dons versés par l'ensemble des amicales du département, ce n'est pas moins de 14 806,34 € de dons qui seront remis à l'ODP pour soutenir les orphelins de sapeurs-pompiers et leurs familles.



En Deux-Sèvres, l'Œuvre des Pupilles soutient 10 familles, dont 13 enfants âgés de 8 à 24 ans.

L'Union Départementale tient à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers, commerçants, associations, particuliers ..., qui par leur générosité, permettent de leur venir en aide.